

Parc national du Mercantour

Orientation 03: Préserver et valoriser le patrimoine culturel

[...]

- **Mesure 14: Transmettre et valoriser les connaissances pour faire de l'aire d'adhésion un espace de découverte culturelle**

Le patrimoine local est placé au centre de l'offre culturelle, mais le territoire du parc a vocation à accueillir toutes les initiatives de découverte.

Ces initiatives, qui sont autant de moyens pour préserver la mémoire du passé mais avant tout pour transmettre une culture vivante, seront soutenues, de même que les fêtes de village qui s'appuient sur des éléments culturels : tradition populaire, mise en avant des savoir faire ou des productions locales.

D'autres propositions peuvent être encouragées, sans exclure les plus actuelles - spectacles, fêtes, expressions artistiques -, tant qu'elles puisent leur inspiration dans l'identité du territoire. Il en sera de même des démarches visant la reconnaissance des territoires de découverte culturelle, comme par exemple l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Les acteurs locaux seront ainsi appuyés pour :

- développer des supports pédagogiques pour les scolaires, en association avec les animateurs du patrimoine et les enseignants, sous forme de mallettes pédagogiques, de classes « patrimoine », de visites de villages ;
- développer des supports de découverte des villages, comme les circuits « patrimoine » ou les sentiers de découverte ;
- favoriser la diffusion de la connaissance par des expositions itinérantes ;
- développer les supports innovants par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Rôles de l'établissement public du parc

- propose une aide aux acteurs de la culture
- promeut l'image de découverte culturelle du territoire

Contributions attendues des communes adhérentes

- participent à l'émergence de manifestations culturelles
- soutiennent les initiatives locales qui vont dans ce sens

Principaux autres partenaires à associer

Associations, musées, enseignants, groupements de communes, Pays, Départements, Région, services de l'Etat dont la DRAC

La mesure 14 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

Parc national du Mercantour

• **Mesure 15: Soutenir des opérations de restauration du patrimoine bâti**

Le bâti, quelle que soit sa forme, tient une place prépondérante dans la représentation que chacun se fait du territoire. En aire d'adhésion, le patrimoine bâti englobe à la fois le bâti reconnu comme ayant une valeur patrimoniale par classement ou inscription au titre des monuments historiques (églises, chapelles, vieux villages, ouvrages militaires,...), le bâti regroupé et dispersé en montagne (hameaux, écarts) témoin de l'usage agropastoral du territoire et enfin le patrimoine vernaculaire, le plus varié et le plus abondant (fours à pain, casouns, murs en pierre sèche, canaux d'irrigation, croix de chemins, oratoires, bornes frontières). C'est ce patrimoine vernaculaire qui est le plus menacé par l'abandon et l'absence d'entretien.

Les opérations de sauvegarde du patrimoine bâti seront conduites en étroite coordination entre les approches scientifiques et techniques. Elles privilégieront, lorsque cela est possible, le recours à des artisans locaux, ce qui permet de sauvegarder, développer et de transmettre leurs savoir-faire, comme le travail de la pierre sèche, particulièrement important à maintenir, ou encore la technique de couverture en bardeaux de mélèze.

La création d'un fonds du patrimoine permettrait de mobiliser des acteurs financiers sur les opérations de restauration du patrimoine bâti répondant aux objectifs de cette mesure. Ce fonds sera priorisé sur le patrimoine vernaculaire en définissant des critères d'éligibilité aux aides qui seront notamment fonction des possibilités de réappropriation ou ré-utilisation suite aux travaux.

L'établissement du parc s'impliquera dans le repérage des chantiers les plus importants. Il aidera les communes à planifier et organiser la restauration du patrimoine vernaculaire.

Rôles de l'établissement public du parc

- accompagne techniquement les opérations exemplaires
- travaille à la création et à la gestion d'un fonds du patrimoine

Contributions attendues des communes adhérentes

- assurent la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration
- soutiennent des chantiers écoles

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires, acteurs privés, associations, professionnels locaux, Fondation du Patrimoine, groupements de communes, Pays, Départements, Région, services de l'Etat

La mesure 15 s'applique préférentiellement aux sites culturels remarquables de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.

[...]

Parc national du Mercantour

Page 94 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2532

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:15